



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

---

## CONSEIL EXECUTIF

---

**Samedi 31 octobre 2015**

Prévost, Qc

17 :01 à 18 :41 et le lendemain de 9 :48 à 11 :14

### **Ordre du Jour**

1. Ouverture
2. Lecture et Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des Procès-Verbaux antérieurs
4. Présidence
  - A. Droit de parole CE
  - B. Pétition
5. Vice-président aux finances
  - A. Terminal Carte Débit Dissidence
  - B. Demande subvention CIMAL-Laval
6. Vice-présidente aux affaires académiques
  - A. Guide académique final
  - B. Suivi de divers dossiers (rencontre avec vice-doyen)
  - C. Comité de programme
7. Vice-président aux affaires professionnelles
  - A. Journée Davies
8. Vice-présidente aux communications
  - A. Site internet
  - B. Collecte de sang
9. Vice-président aux affaires internes
  - A. Gand Maillet
  - B. Verdict : conférence
10. Vice-présidente aux affaires externes
  - A. Demande subvention CADED
  - B. Association nationale
  - C. Modification à la Charte de la CADED
11. Représentant de première année
  - A. L'AED et les bouteilles en plastiques
  - B. Tailgate



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

## 12. Varia

## 13. Fermeture

### Étaient présents

#### Membres de l'AED

Christophe Tassé	Président
Philippe St-Hilaire	Vice-président aux finances
Marie-Philippe Lavoie	Vice-présidente aux affaires externes
William Bérubé	Vice-président aux affaires internes
Francis Paradis	Vice-président aux affaires professionnelles
Andréane Baribeau	Vice-présidente aux affaires académiques
Véronique Bolduc	Vice-présidente aux communications
Alexandre Thibault	Représentant des premières années

### Étaient absents

#### Membres de l'AED

Gabriel Caire	Vice-président aux affaires socioculturelles
Sarah-Michelle Pigeon	Vice-présidente aux affaires sportives

## 1. Ouverture

Andréane propose l'ouverture à 17 :01.

Alexandre appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## 2. Lecture et Adoption de l'ordre du jour

Francis propose l'adoption de l'ordre du jour appuyé par Véronique.

## 3. Adoption des Procès-Verbaux antérieurs

Philippe propose l'adoption du procès-verbal du 20 juin 2015.

Marie-Philippe appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## 4. Présidence

### A. Droit de parole en séance de conseil

Christophe annonce que dorénavant, quand il considèrera qu'un sujet de discussion ne mène à rien, il annoncera un dernier droit de parole sur le sujet avant



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

de déclarer le sujet clos, ou de provoquer le vote sur la proposition, si cette situation s'applique. Il explique que c'est pour accélérer les délibérations.

## **B. Pétition**

Christophe mentionne que la pétition sur l'harmonisation des méthodes de citation au sein de la faculté sera disponible sous peu.

Andréane demande de s'assurer que la pétition soit prête pour présentation dans deux semaines lors du comité de programme.

Marie-Philippe propose de placer le texte de la pétition dans le *lounge* du festival de droit et aussi près du lieu où seront collectés les dons de denrées pour le prochain mois effectué par le comité Action Sociale.

## **5. Vice-président aux finances**

### **A. Terminal Carte Débit Dissidence**

Philippe mentionne que le document a été déposé pour consultation préalablement sur le groupe de l'AED. En gros, la dissidence souhaite intégrer un terminal pour cartes de crédit. Il mentionne que c'est 5,5 cents par transaction plus frais de transaction de 30\$ par mois et entente de 3 ans, mais puisque c'est un OSBL, il n'y a pas de pénalité pour résiliation du contrat. Philippe mentionne qu'il s'est assuré d'avoir ce fait sur écrit. À son avis, il y aurait une possibilité de mettre un montant minimal pour procéder à un achat par cartes. Il pense que c'est un excellent moyen d'ouvrir l'accessibilité du café étudiant.

Alexandre mentionne qu'il est en faveur et que par exemple, le café « Ceteris Paribouffe » a déjà un terminal et que ça ne serait que se placer pour être compétitif. Il se demande s'il serait possible d'emmener d'autres associations à venir consommer à la Dissidence et il propose le BIAPRI

Marie-Philippe mentionne que c'est impossible de demander à l'AEAPRI de faire de la publicité pour la dissidence puisque leur café étudiant est le « Ceteris Paribouffe ».

Philippe mentionne que le but de cette manœuvre est de rendre la dissidence plus accessible.

Francis demande si le but d'imposer un seuil minimal à l'achat est que certains produits n'ont pas une marge de profits de cinq cents, et que sans cette mesure ça les rendrait non rentables.

Philippe répond que non, tous les produits font plus que 5,5 cents de profits, mais



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

l'objectif est d'encourager la consommation pour mieux absorber les coûts et pour encourager les profits. À sa connaissance, plus les produits sont chers, plus la marge de profit peut être considérable, alors il faudrait regarder avec les gérants.

Marie-Philippe mentionne que la Dissidence voudrait que les comités fassent appel à ses services pour la commande de buffets. Ils ont accès à beaucoup de marchandise à moindre coût, alors ça serait avantageux pour leurs relations avec leurs fournisseurs, et ça profiterait également aux comités qui paieraient un prix moindre qu'avec un fournisseur externe. Elle suggère de demander à la Dissidence de faire un document d'information à l'attention des comités.

Christophe demande si ça contrebalance le fait que le CE s'est prononcé contre un investissement additionnel dans la Dissidence.

Marie-Philippe répond qu'à son avis, le fait que l'entente se résilie facilement la sécurise, puisque l'AED ne se trouve pas liée à long terme dans les faits. Elle est d'avis que ça encouragerait la consommation au café la Dissidence.

Andréane ajoute que c'est certain que la Dissidence fait plus de 30\$ de profits par mois, alors les frais mensuels s'absorbent très bien.

Marie-Philippe rajoute qu'ils ont surtout beaucoup de pertes, pour avoir constaté la quantité qu'ils donnaient au Pignon Bleu à chaque jeudi soir pour éviter de jeter la nourriture périssable.

Alexandre mentionne qu'à chaque fois qu'il travaille à titre de bénévole, il y a 5 ou 6 personnes qui demandent si le café prend la carte de débit. Il sent qu'il y a un fort intérêt pour le paiement par cartes.

Philippe ajoute qu'il aimerait soulever la possibilité que l'AED assume les frais de 30\$ par mois.

Andréane indique qu'en faisant cela, ça soulage un poste budgétaire pour le comité. Ça a un certain impact dans la gestion, ça va être moins stressant pour les gérants.

Alexandre mentionne qu'il ne voit pas l'intérêt de cela. Pour faire une saine gestion financière, il faut prendre en compte toutes les dépenses et tous les revenus, et leur enlever, c'est presque comme leur « cacher » les frais.

Marie-Philippe ajoute qu'à son avis, si on peut se permettre de leur garantir, on



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

peut demander un certain compte rendu.

Christophe rappelle qu'en même temps on veut que la Dissidence soit rentable et que ça marche, et que c'est fausser l'indicateur de rentabilité.

Marie-Philippe rappelle que l'AED est là pour simplement couvrir les arrières de la Dissidence avec la machine de paiement direct.

Philippe mentionne que par rapport à l'idée que l'AED paie le frais mensuel, oui l'argent de la Dissidence c'est l'argent de l'AED, mais au niveau comptable, l'AED l'a payé, alors si une semaine la dissidence fait 20\$ de profit, pendant un mois, moins de 30\$ de profit, on est dans le négatif. C'est l'idée de le payer à l'avance plutôt que de le faire payer au comité. Certaines semaines, c'est à perte, et certaines, c'est à profit, donc on allège le stress. On prend la charge pro-activement.

Alexandre mentionne qu'il comprend l'idée que ça enlève un fardeau psychologique, mais que si on prend cette dépense, on risque d'en prendre trop dans le futur. À son avis, c'est comme laisser la Dissidence fonctionner à perte, et ce n'est pas une entreprise profitable au final.

William demande si c'est possible de faire une certaine créance pour que l'AED se fasse éventuellement rembourser ce 30\$ mensuel.

Marie-Philippe mentionne que ça peut se faire, mais qu'au final ça reste dans le même compte. Elle ajoute que cette année, ils ont souligné plusieurs difficultés, mais qu'ils font de gros efforts pour que ça aille mieux, et on peut exiger des efforts pour atteindre la rentabilité et que l'AED peut exercer des mesures pour forcer ça.

Philippe indique qu'on revient sur le sujet de l'AED qui paie pour le loyer de la Dissidence. Certaines années ça a été fait, d'autres non. Il mentionne que pour s'être assis souvent avec les exécutants du comité, il y a un très gros travail qui est fait pour augmenter la rentabilité. Il y a un gros effort qui est fait, mais une grosse pente à remonter.

Philippe propose que l'AED autorise la Dissidence à acquérir un terminal pour cartes de débit et que l'association étudiante assume les frais mensuels de 30\$.  
William appuie.

Andréane s'oppose et propose de modifier dans le texte de la proposition les



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

termes « assume les frais » deviennent « n'assume pas les frais ».

Appuyé par Véronique.

William s'oppose.

Christophe demande le vote.

En faveur : Alexandre, Véronique, Francis et Andréane.

Contre : William, Philippe, Marie et Christophe.

Abstention : nul.

En raison de la situation d'égalité, le vote de Christophe compte double en raison de sa qualité de président. La proposition d'amendement est donc battue à majorité.

Christophe demande le vote sur la proposition principale.

En faveur : William, Philippe, Andréane, Marie-Philippe, Alexandre, Christophe, Francis, Véronique.

Contre : nul

Abstention : nul

Proposition adoptée à l'unanimité

## **B. Demande subvention CIMAL-Laval**

Philippe indique que la CIMAL-ULaval a demandé une commandite pour financer leur simulation de la ligue arabe. On a un plan de commandite ainsi qu'une présentation de leurs projets, le tout déposé entre les exécutants.

Francis mentionne qu'il n'est pas d'accord. À son avis, il n'y a pas de lien assez rapproché de l'association. C'est une activité externe au droit, et il y a déjà une simulation au sein de l'AED.

Andréane mentionne qu'elle est d'accord avec Francis. Elle souhaite mettre l'accent sur la différence entre les deux simulations. À son avis, le comité de l'ONU doit être soutenu par l'AED parce que c'est son propre comité, mais la CIMAL, c'est complètement externe à l'AED.

Marie-Philippe mentionne qu'elle n'est pas complètement défavorable. A son avis, c'est quand même relativement en lien avec le bac en droit. Elle suggère de proposer le fait que puisque ce sont trois étudiants en droit, on donne pour les étudiants en droit. Elle ne commanditerait pas le gros projet au complet, mais elle commanditerait les membres.

Alexandre mentionne qu'à son avis, c'est comme montrer aux étudiants que l'AED appuie la participation de ces étudiants à cette simulation. Ça peut être une



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

bonne chose pour l'AED.

William mentionne qu'il est d'accord avec Marie-Philippe et Alexandre.

Francis mentionne qu'il n'est pas d'accord avec la visibilité qu'on pourrait obtenir. Il dit aussi que l'AED ne devrait pas soutenir des projets purement personnels.

Véronique mentionne qu'elle est d'accord, c'est vraiment des projets personnels, et si l'AED commence à donner pour des projets personnels, elle se demande jusqu'où le principe pourrait être étiré pour obtenir une subvention de l'AED.

Christophe mentionne qu'il a l'impression que ça va créer un précédent. Il y a plusieurs activités, et même des petits montants, ça risque de faire beaucoup. Ils sont capables de rentabiliser leurs cotisations avec les activités déjà offertes par l'AED.

Andréane mentionne que le but de la bourse de l'AED est d'encourager des initiatives personnelles. À la base, c'était pour des projets personnels, mais c'est parce que c'était dans l'arbitraire et selon les humeurs de l'exécutif qu'on a changé la formule.

Marie-Philippe mentionne qu'elle ne pense pas que l'AED doit se dire « on a déjà une simulation, ils n'ont qu'à participer ». C'est un événement différent avec des implications différentes. Faudrait regarder, mais à son avis, il ne faudrait pas fermer la porte pour des projets personnels intéressants que l'AED pourrait encourager.

William suggère d'offrir les ressources de l'AED pour ces membres.

Alexandre pense que c'est un bon exercice de balancer le devoir de supporter les étudiants et le mandat démocratique de représenter plus de 1000 personnes. Ça serait intéressant de trouver comment quantifier ce qu'on veut faire avec ces deux critères.

Francis réitère qu'il y a 2 volets qu'on doit considérer : Comités et activités approuvées par l'Assemblée, et aussi projets personnels qui ont rapport au droit. Il rappelle aussi qu'on a voté pendant l'été un souhait de diminuer le nombre d'activités, alors on n'a pas à faire de la publicité pour plus d'événements.

William modère les propos en précisant que ce souhait a été exprimé, mais que



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

rien ne lie le CE.

Véronique mentionne qu'il faut encadrer la politique de publicité pour l'AEDiffusion, parce qu'elle a reçu des courriels pour faire de la publicité pour d'autres associations, dont la CIMAL.

*Considérant que l'AED reçoit de nombreuses demandes de financement,  
Considérant que plusieurs de ces demandes ne touchent qu'un nombre restreints  
de membres de l'AED*

*Considérant que la CIMAL-Laval n'est pas un comité de l'AED,  
Christophe propose que l'AED refuse la demande de financement de la CIMAL-  
Laval.*

Francis appuie

Marie-Philippe s'oppose et demande le vote

En faveur : Andréane, Francis, Véro, Alex, Christophe et William

Contre : Philippe et Marie-Philippe

Abstention : nul

Proposition adoptée à majorité

Alexandre propose de mettre à l'ordre du jour du prochain CE de discuter de financement de projets parascolaires et autres.

William appuie

Adopté à l'unanimité

## **6. Vice-présidente aux affaires académiques**

### **A. Guide académique final**

Andréane mentionne que ça a coûté 367,00\$ pour le graphisme. Le chèque est envoyé. Elle a un budget de 50\$ maximum pour l'impression, ça sera fait plus tard. Le guide académique est sur le site de l'AED, et est ouvert pour consultation par les étudiants.

### **B. Suivi de divers dossiers (rencontre avec vice-doyen)**

Andréane mentionne qu'il y avait un dossier relativement à une plainte déposée l'an dernier contre un enseignant, et qu'il n'y avait pas eu de suivi. Andréane a contacté le plaignant, et elle en discutera avec le vice-doyen, car elle a une rencontre avec lui la semaine prochaine.

Ensuite, elle mentionne qu'il y a eu un cas de plagiat assez grave la semaine dernière. Si l'AED entend parler de plagiat en général, il est important d'informer la personne qu'elle a des ressources, et qu'il faut aller voir Andréane.

Véronique s'interroge sur le processus.





Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

Andréane répond qu'en cas de plagiat, l'enseignant, selon le règlement disciplinaire, a l'obligation de dénoncer. La personne en autorité dénonce à la doyenne. La doyenne informe l'étudiant concerné qu'il y a une procédure contre l'étudiant, et le dossier est confié à une commissaire, personnel universitaire et non facultaire. Le commissaire fait une enquête, et s'il juge qu'il y a un « commencement de preuve », il va soumettre ça au comité de discipline et ce dernier va entendre la personne concernée. Elle peut être accompagnée par une personne. La personne qui accompagne ne peut pas représenter, c'est simplement d'accompagner. Elle ajoute que ça fonctionne comme un tribunal administratif. C'est des choses assez graves et ça fait partie du mandat de l'AED.

William ajoute que le Bureau des Droits Étudiants de la CADEUL (BDE) est une très bonne ressource et que le règlement disciplinaire est en processus de révision.

Andréane mentionne que les horaires de la session d'hiver sont finalement sortis et s'il y a trop de cours en même temps, ou autres conflits d'horaires, il faut le mentionner rapidement à Christophe ou Andréane.

Alexandre demande s'il y a des choses pertinentes à dire aux étudiants de première année. Andréane lui répond que tout est dans le guide académique.

### **C. Comité de programme**

Caduc

## **7. Vice-président aux affaires professionnelles**

### **A. Journée Davies**

Francis mentionne qu'il y a eu une problématique la semaine dernière. Il n'y a plus de locaux pour le *bubble foot*, alors pour remplacer cette activité, ce sera du *laser tag* avec les avocats le mercredi le 25 novembre. Le cabinet était un peu déçu, alors c'est important de se prendre bien d'avance pour les activités. Il faut encourager beaucoup les gens à participer.

## **8. Vice-présidente aux communications**

### **A. Site internet**

Véronique mentionne qu'elle rencontre le responsable mardi matin, et qu'elle va enfin avoir le visuel du site. Elle va avoir le lien dès mardi. Il va falloir faire les modifications à l'intérieur d'une semaine, puisqu'après ce délai, les programmeurs ne seront plus disponibles pour une courte période.

Véronique mentionne qu'il est primordial de prendre des photos pour le site web.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

Elle indique que le site sera majoritairement rouge blanc et bleu, et ça serait assez concept noir et rouge.

Francis rajoute que quand le site va sortir, il faudra l'annoncer et mentionner BLG et Desjardins, en tant que commanditaires sur les différents médias de l'AED.

Véronique ajoute qu'il faudra rendre l'AEDiffusion disponible sur la télé de la Dissidence et qu'il faudrait que ça coïncide avec le site web.

## **B. Collecte de sang**

Véronique indique que ça a été voté qu'on ne le faisait pas. Le responsable de la collecte de l'an dernier l'a contactée, et elle lui a indiqué la position de l'association. Il veut étudier les possibilités avant d'avoir un non définitif, puisqu'il est toujours intéressé à organiser l'évènement.

Andréane mentionne qu'elle est pas mal certaine qu'il y en a d'autres sur le campus, alors on pourrait encourager les membres de l'AED à aller à d'autres collectes.

Véronique mentionne que c'est possible, mais que l'idée est de ne pas payer la location de l'atrium, soit environ 300\$ pour 30 étudiants.

William propose de prendre contact avec d'autres associations pour avoir un plus grand nombre de donateurs et éventuellement diviser les coûts de locations de la salle.

Véronique mentionne qu'elle veut surtout avoir une réponse de l'AED pour pouvoir contacter le responsable rapidement.

Christophe mentionne qu'elle pourrait répondre que non, pas de collecte pour l'AED cette année, mais que cette dernière est prête à faire de la publicité pour d'autres collectes.

Marie-Philippe ajoute que le non est parce que l'an dernier n'a pas été un succès pour les 2 côtés. Elle mentionne également qu'il serait possible de vérifier pour une commandite auprès du BVE

Philippe mentionne qu'il faudra revérifier la politique de location des salles pour le prix de location dans le cas d'activités à caractère purement caritatif. Il croit se souvenir d'une particularité à cet effet.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

## 9. Vice-président aux affaires internes

### A. Gand Maillet

William informe le CE que conformément à ce qui a été dit le 20 juin, il est dans le dossier Dropbox avec le Grand Maillet, ce dernier comité s'étant engagé à faire un rapport régulier de ses activités. Il indique que jusqu'à maintenant, il n'a eu aucune nouvelle du comité. Les dernières modifications aux fichiers datent en effet de juillet. Avec Philippe, William a voulu rencontrer la VP finances du comité, mais la rencontre n'a pas pu avoir lieu, car la principale intéressée a annulé la rencontre à la dernière minute. C'était à la fin de septembre.

Marie-Philippe demande si le comité a demandé de l'aide à l'AED ou a demandé à fixer une rencontre prochaine étant donnée l'annulation de la dernière rencontre.

William dit qu'il n'a pas de nouvelles concrètes du comité. Tout ce qu'il entend de leur part, c'est que ça va mal, et il s'agit d'informations qui lui sont rapportés par des tiers au comité.

Marie-Philippe demande si le comité a été mis au courant, par William, que le CE veut un suivi plus serré de leurs activités.

William rappelle que la VP finances du comité s'était engagée, le 20 juin dernier, à effectuer des rapports hebdomadaires pour éviter que le VP interne de l'AED n'ait un contrôle et une surveillance directe dans les activités du comité. Ces mesures n'ont jamais été appliquées. Il rappelle également que le CE avait par la suite décidé d'octroyer une plus grande somme au comité, mais compte tenu des difficultés exprimées précédemment, il n'a pu en faire l'annonce au comité. Le comité devait avoir trouvé une salle avant la fin de l'été, mais il n'a reçu aucune information en ce sens et ça ne semble pas s'être fait.

Marie-Philippe est d'avis qu'il est nécessaire d'être plus agressifs dans la surveillance du Grand Maillet. S'il y a un manque d'engagement du comité, l'AED doit souligner ce manque et insister sur la nécessité d'avoir une rencontre. Peut-être que l'interlocuteur principal ici ne comprend simplement pas le problème.

William dit que c'est un point d'information. Il va écrire formellement au comité, disant qu'il veut avoir une rencontre avec eux et va leur demander pourquoi il n'a pas été tenu au courant des activités comme ça devait l'être.

Christophe demande un suivi à l'occasion de la prochaine rencontre du Conseil Exécutif.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

## **B. Verdict : conférence**

La conférence par Groupe Investors peut poser problème. William souhaite rencontrer la nouvelle directrice générale de la faculté de droit pour savoir si on peut ou non faire une telle présentation, étant donné qu'il s'agit d'une entreprise qui pourrait tenter de faire de la sollicitation auprès des étudiants, et que la faculté a été claire à l'effet que ce n'est pas permis.

Alexandre mentionne qu'à son avis, ce genre d'activité est de la vente de produits financiers, peu importe la décision de la Faculté à l'effet de l'autoriser ou non.

Marie-Philippe dit que ce genre de conférence est intéressant pour la connaissance des étudiants. C'est de la pub de la même façon que les conférences des cabinets. L'information transmise peut être très intéressante. Elle rappelle par exemple que les étudiants qui se prennent une marge de crédit doivent rencontrer un conseiller financier avant de se voir octroyer un prêt.

William précise que la vente de produits financiers aux étudiants est interdite à l'intérieur de la Faculté, mais qu'il s'agit avant tout d'un règlement qui affecte l'Université en entier. Au sujet de la conférence actuelle, il s'est assuré qu'il n'y aurait aucune vente à l'occasion de cette conférence, et il a insisté auprès du comité concerné, et auprès des conférenciers. Selon les informations qu'il a reçues, il s'agit seulement d'une présentation de l'information.

Christophe a du mal à croire que les conseillers ne parleront pas de façon directe ou indirecte de leurs produits. Il rappelle que le comité des finissants doit aller dans un bar pour les présentations du coaching financier Trek, et qu'il s'agit de la même situation ici.

Alexandre nuance en rappelant que le cabinet qui vient donner une conférence est un employeur potentiel pour les étudiants. Il s'agit d'une ressource d'accès à l'emploi où l'étudiant n'est pas consommateur, ce qui est permis et qui fait partie du mandat de l'Association.

Philippe précise que le règlement ne fait pas de distinction entre les cabinets et les institutions financières. En ce qui concerne ce que Marie-Philippe a dit, oui on rencontre des conseillers financiers quand on s'endette en tant qu'étudiants, mais Investors est plutôt une firme d'investissements, ce qui n'est pas le même genre d'information que ce que donnent les institutions financières. Philippe souligne



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

que le but de cette présentation est de sensibiliser à l'importance de la planification financière, et que selon l'information qu'il a, ça n'a rien de la vente.

William ajoute qu'il a clairement informé le Verdict que le comité des finissants doit aller dans un bar pour faire leur présentation. Il les a encouragé à procéder de la sorte, mais ce sont les conférenciers qui préfèrent faire la présentation à l'Université. À cet effet, il a regardé les règlements universitaires et les a fait parvenir aux intervenants, et la présentation a été construite de manière à respecter ces règlements. Ce qui le rend mal à l'aise avec la situation, c'est que la présentation lui semble dans une zone grise et qu'il perçoit que le comité lui demande d'exploiter la zone grise. Il ne souhaite pas causer de problèmes entre l'AED et la Faculté, et c'est pourquoi il compte prendre le temps de demander avant d'autoriser la conférence.

Alexandre mentionne que Francis a le mandat de présenter l'offre professionnelle, mais que personne n'a le mandat d'amener une conférence sur les finances personnelles. Il propose qu'il doive y avoir une présentation objective de cet aspect organisée par l'AED.

Andréane mentionne en réponse à Alexandre que non, ce n'est pas dans le mandat des exécutants, mais que ces derniers doivent agir dans l'intérêt des étudiants, et que selon elle, c'est ce qui justifie une telle conférence.

Marie-Philippe propose que William aille voir la direction de programme pour clarifier la situation.

Francis appuie.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Francis propose l'ajournement à 18 :41

Appuyé par Véronique

Adopté à l'unanimité.

Andréane propose la réouverture à 9 :48 le 1<sup>er</sup> novembre 2016 au même lieu que la veille

Véronique appuie

La proposition est adoptée à l'unanimité.

William est absent.

## **10. Vice-présidente aux affaires externes**

### **A. Demande subvention CADED**

Marie-Philippe dit que la CADED exige une contribution financière de 2000\$ pour le colloque, mais a difficilement donné le budget détaillé de ses opérations.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

Philippe démontre qu'il y a un précédent d'une telle contribution de 2000\$.

Andréane rappelle que l'activité coûte 60\$ par participant.

L'ensemble des membres se questionne à savoir où sont injectés les fonds demandés (hôtel, coût par membre, alimentation). Il est entendu qu'il serait apprécié d'avoir plus de détails.

Marie-Philippe mentionne qu'un non-respect des obligations financières, selon ce qui est écrit dans la Charte de la CADED, pourrait mener à une éjection forcée de cette association.

Andréane dit que si l'AED donne un si grand montant pour les Law Games à Sherbrooke, le caractère académique, le nombre de participants et la grande pertinence de ce colloque justifie une telle dépense.

Philippe soulève que McGill a payé 1000\$ en 2015, et que cette année ils demandent le double.

Andréane propose d'accorder la subvention de 2000\$ à la CADED pour son colloque annuel.

Christophe appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **B. Association nationale**

Marie-Philippe indique que le 27 novembre, il y aura un vote référendaire à savoir si la CADEUL s'affiliera à l'Union Étudiante du Québec ou non. La campagne de l'AED doit être neutre, selon elle. Randy, VP interne de la CADEUL, ira présenter le projet dans un futur proche. Il y a un grand travail derrière le projet. L'AED a pris position en faveur d'un tel projet l'an dernier avec plusieurs conditions résolutoires. Cette position a été prise à l'occasion d'une assemblée générale.

Andréane rappelle l'importance pour l'exécutif de l'AED de rester neutre dans cette campagne.

Alexandre demande à clarifier la position de l'AED sur le sujet.

Marie-Philippe et Philippe répondent que notre position ne nous lie pas, nous n'avons pas de mandat de favoriser un tel projet. L'Assemblée Générale s'était positionnée en faveur de la création d'une telle association, mais pas sur



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

l'adhésion à cette dernière.

Elle termine réitérant l'importance pour l'AED de rester neutre et de s'assurer que ses membres soient informés des informations relativement aux deux camps.

### **C. Modification à la Charte de la CADED**

Christophe indique quelques erreurs matérielles qu'il a relevées.

Marie-Philippe parle de sa révision récente de la Charte en vue de changements des règlements généraux de la CADED.

Christophe soulève le point du fonctionnement consensuel de la CADED et s'interroge sur l'efficacité de ce processus.

Plusieurs membres, menés par Marie-Philippe trouvent que ce fonctionnement peut s'avérer problématique et s'entendent pour que Marie-Philippe fasse part de ce fait à la prochaine réunion de la CADED.

## **11. Représentant de première année**

### **A. L'AED et les bouteilles en plastiques**

Alexandre introduit le projet et mentionne le manifeste déposé par Univert en 2014.

Marie-Philippe parle de la CADEUL et des manœuvres qui y sont déjà faites en ce sens.

Christophe soulève que les bouteilles d'eau se vendent beaucoup et constituent une source de revenu considérable pour le café étudiant La Dissidence.

Philippe rajoute que les comités pourraient fournir des carafes ou réservoirs d'eau pour des cocktails ou conférences.

Véronique souligne que les membres pourraient aller acheter des bouteilles d'eau ailleurs même si on arrête la vente de ces produits à la Dissidence.

Alexandre dit que le Fonds d'investissement étudiant (FIÉ) pourrait aider à trouver et financer des solutions. Il continue en disant que d'autres facultés et associations l'ont fait. Il dit que pour la Dissidence, il faut faire des choix. On doit se donner certaines valeurs et orientations. On ne doit pas juste suivre le profit. On n'a pas à être absolu et tout interdire tout de suite. Il continue en disant que ça pourrait être progressif. Ça pourrait permettre de changer les images et de mettre en place un



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

plan d'action.

Marie-Philippe dit que plusieurs personnes achète des bouteilles d'eau, car ils oublient leur gourde. Elle dit que la Dissidence connaît déjà des difficultés et qu'il ne faudrait pas empirer sa situation en interdisant la vente de bouteilles d'eau.

Véronique propose de sensibiliser les comités à réduire leur utilisation de bouteilles en plastique, mais que c'est beaucoup plus délicat à implanter pour la Dissidence.

Alexandre répond en mentionnant qu'il est question d'une orientation générale plutôt que d'une interdiction absolue. Il donne l'exemple du cégep de Ste-Foy qui a fait un référendum sur le sujet. Il s'agit d'une action menée par voie populaire et c'est un mouvement collectif. Il souligne que c'est en changeant la mentalité que le changement devient possible.

Philippe dit qu'on sent une ouverture sur le sujet, mais il y a des réticences financières et pratiques. Il propose qu'Alexandre revienne en CE avec un plan d'action pour explorer et concrétiser les moyens possible.

Alexandre exprime son souhait d'apporter le sujet en Assemblée générale.

Christophe dit qu'il y a rencontre du FIÉ le 10 novembre. Alexandre affirme qu'il va préparer un dossier et avoir un plan d'action plus concret.

## **B. TAILGATE**

Alexandre présente le tailgate du samedi 14 novembre qui sera avant la Coupe Dunsmore. Cain Lamarre Casgrain Wells offre une commandite 750\$. Il explique la contrepartie a la commandite. Le 10\$ demandé par personne sert à payer les billets de football. I n'y a pas d'implication financière pour les hot-dogs, la bière ou pour les affiches publicitaires. Les seules autres dépenses sont pour la location du terrain de tailgate et la location d'équipement (BBQ, tente, etc...). Alexandre demande combien de caisses de bières lui seront alloués pour l'activité et demande ce que le reste de l'exécutif pense du prix de 10\$ du billet.

Il y a consensus pour dire que 10\$ pour ne pas faire de profit est bien, car l'AED ne veut pas faire d'argent. C'est un OSBL qui doit avantager ses membres. C'est leur argent qui doit leur retourner.

Pour les caisses de bière, Véronique souligne qu'il y a un nombre de caisses de bière limité pour le nombre d'événements et de comités.





Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

Christophe demande il y aura combien de participants. Alexandre répond qu'il y a 50 personnes d'intéressées en ce moment et qu'il espère avoir un peu plus de monde (entre 50-100).

Véronique propose que le billet inclue un nombre de bières et un prix modique pour les bières supplémentaires.

Alexandre dit que le permis d'alcool du tailgate ne permet pas la vente d'alcool.

L'exécutif est d'avis qu'Alexandre et Gabriel décideront ensemble du nombre de caisses allouées et informerons le reste du CE.

Alexandre mentionne la possibilité d'un partenariat avec le BIAPRI avec un maximum de 15 personnes de ce programme. Des billets seraient par exemple vendus au prix de 30\$ du billet.

Francis mentionne l'intérêt des cabinets est envers les étudiants en droit, pas envers ceux du BIAPRI.

Véronique mentionne qu'il serait dommage de perdre un cabinet qui commence à vouloir s'impliquer parce qu'on a vendu des billets à des étudiants qui ne sont pas en droit.

Marie-Philippe fait un comparatif avec le Casino Pro Bono ou il y a des non-étudiants en droit et des avocats.

Andréane souligne que le casino a un caractère philanthropique, à l'inverse du tailgate des premières années.

Alexandre mentionne que le représentant de première année du BIAPRI pourrait servir de photographe et que le partenariat pourrait permettre une meilleure relation entre les deux programmes. Il y a discussion sur l'exclusivité de l'événement par rapport à la commandite de Cain Lamarre Casgrain Wells pour du réseautage.

Christophe souligne que l'événement doit rester restreint pour que ça reste informel, et pas trop achalandé.

Francis répète que même si le cabinet est peu ou pas présent physiquement malgré la commandite, il est impératif qu'il n'y ait que des étudiants en droit lors de



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

l'évènement. Il témoigne que par son vécu en tant que vice-président aux affaires professionnelles, les cabinets ne veulent que des étudiants en droit.

Alexandre pense que se limiter aux contraintes de la commandite, c'est dénaturer l'évènement.

Véronique propose la vente de billet du tailgate Cain Lamarre Casgrain Wells soit limité exclusivement aux étudiants en droit.

Francis appuie.

Alexandre s'oppose et demande le vote.

Pour : Francis, Marie-Philippe, Véronique, Christophe,

Contre : Alexandre

Abstention : Andréane, Philippe

## 12. Varia

Andréane voudrait avoir un bac de recyclage dans la Dissidence. Elle est outrée de ce qu'on peut retrouver dans la poubelle.

Alexandre souligne la possibilité de fournir des tasses gratuitement pour l'eau et le café pour consommation à l'intérieur du café.

Francis indique la possibilité de donner un rabais sur certains produits lorsqu'on se présente avoir un contenant réutilisable (en plus de la fourniture de contenant gratuit au sein du café).

Philippe indique qu'il est allé rencontrer Revenu Québec pour les taxes de l'AED 2013-2014 et que, sous réserve de vérification, il y aura remboursement de plus de 800\$ au lieu de payer un certain montant et que les frais, droits et pénalités déclenchés par le retard (plus de 600\$) seraient annulé car il y a crédit, pas un paiement.

Il indique aussi qu'il va y avoir une réforme bancaire pour les comités de la Corporation. Cela va permettre un meilleur contrôle et une meilleure transparence.

Philippe demande aux autres exécutants s'ils ont des idées à soumettre au Fonds d'Investissement étudiant.

- Machine à eau froide pour la Dissidence
- Bac de recyclage pour la Dissidence
- Coffre-fort pour l'AED
- Armoire barré pour local
- Vaisselle et verrerie pour activité réseautage dans 2419



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit  
de l'Université Laval inc.

- Nappes (sous réserve que celles de l'AED soient en bon état)

Alexandre dit que Labatt veut avoir le calendrier de nos soirées avec alcool. Ça leur permettrait d'être présents aux activités de l'AED et ça donnerait un pouvoir additionnel pour négocier la prochaine entente.

### **13. Fermeture**

Christophe propose la fermeture à 11 :14 AM.

Francis appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.